

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT POUR ADULTES
(ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE)

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

**CERTIFICAT DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE EN
MAINTENANCE D'ÉQUIPEMENTS BIOMÉDICAUX**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU TROISIEME DEGRE

CODE : 24 07 00 S20 D1

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 13 mai 2025,
sur avis conforme du Conseil Général**

CERTIFICAT DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE EN MAINTENANCE D'ÉQUIPEMENTS BIOMÉDICAUX

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU TROISIEME DEGRE

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

La section vise à permettre à l'étudiant d'acquérir des compétences dans le domaine de la technique, de l'administratif, des relations et de la communication ainsi que dans le domaine des responsabilités en lien avec la maintenance d'équipement biomédicaux. Plus précisément, l'étudiant/ l'étudiante sera capable de

Du point-de-vue technique

- ◆ mettre en service des dispositifs médicaux ;
- ◆ participer à la rédaction des protocoles et procédures ;
- ◆ réaliser la maintenance des dispositifs médicaux ;
- ◆ contrôler qualité des DM ;
- ◆ réaliser les différents travaux et la maintenance électrique ;
- ◆ utiliser, mettre en service et maintenir le câblage électrique, les différents dispositifs électriques, les dispositifs informatiques, le réseau informatique.

Du point-de-vue administratif :

- ◆ suivre l'inventaire sur la GMAO et l'administratif des commandes.

Du point-de-vue relations et communication :

- ◆ travailler en équipe avec les techniciens biomédicaux/ les techniciennes biomédicales ;
- ◆ entrer en relations avec les services médicaux, les services techniques, les fournisseurs.

Du point-de-vue responsabilités :

- ◆ réaliser et suivre la maintenance curative et préventive ;
- ◆ respecter des réglementations ;
- ◆ rendre compte des informations saisies dans la GMAO.

2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION : 24 07 00 U21 D1

Intitulés	Classement de l'unité	Codification de l'unité	Domaine de formation	Unités déterminantes	Nombre de périodes	Nombre d'ECVET
Formation complémentaire en maintenance d'équipements biomédicaux: approches théoriques et pratiques	ESSQ	24 07 00 U22 D1	205	x	660	45
Stage d'intégration professionnelle : Formation complémentaire en maintenance d'équipements biomédicaux	ESST	24 07 01 U21 D1	205		320/ 20	15

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant/ l'étudiante	980
B) nombre de périodes professeur/ professeur	680

3. MODALITES DE CAPITALISATION

Formation complémentaire en
maintenance d'équipements
biomédicaux: Approches théoriques et
pratiques

660 P. ESSQ

Stage d'intégration professionnel:
Formation complémentaire en
maintenance d'équipements biomédicaux

320/20 P. ESST

4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat de formation complémentaire en « *Maintenance d'équipement biomédicaux* » spécifique à l'enseignement secondaire supérieur pour adultes

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE



CONSEIL GENERAL DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel
Enseignement secondaire supérieur

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le **XXX**

**CERTIFICAT DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE EN
MAINTENANCE D'ÉQUIPEMENTS BIOMÉDICAUX
SPÉCIFIQUE À L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
SUPÉRIEUR POUR ADULTES**

I. POSITIONNEMENT AU NIVEAU DU CADRE FRANCOPHONE DES CERTIFICATIONS (CFC)

Ce profil professionnel sera positionné au niveau 4 du Cadre francophone des certifications.

II. CHAMP D'ACTIVITE :

Le complément en maintenance d'équipements biomédicaux permet aux techniciens/ techniciennes en électronique de compléter leur formation dans le domaine des équipements biomédicaux.

Au sein d'un établissement de santé, la technicienne/ le technicien en matériel biomédical procède à l'achat du matériel médical à son entretien, à sa maintenance et à son installation. C'est un conseiller/ une conseillère qui forme d'autres techniciens/ techniciennes afin qu'ils/elles sachent se servir de ces appareils et en assurer la maintenance. Elle/Il aide le personnel soignant à bien utiliser les équipements biomédicaux et réalise parfois des tests dans les laboratoires. Il/Elle travaille donc en collaboration avec les autres techniciennes biomédicales/ techniciens biomédicaux, le personnel médical, le service technique et les fournisseurs.

En sa qualité de spécialiste, il/elle s'assure que les équipements biomédicaux répondent aux normes définies par la profession. Garant de la qualité des équipements, elle/il veille à contrôler l'application de différentes procédures. Il/Elle participe aussi à la gestion des risques et surveille les dossiers du matériel avec vigilance.

La Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) lui permet d'assurer le suivi et la planification des interventions réalisées. Les documents fournis par le fournisseur/ la fournisseuse expliquent en détail leur utilisation. La technicienne/ le technicien en matériel biomédical aussi appelé, technicien/ technicienne de laboratoire et de radiologie ou technicienne/ technicien de maintenance des équipements biomédicaux suit en permanence l'actualité des technologies médicales.

III. TACHES :

Le détenteur du complément en maintenance d'équipements biomédicaux exerce les compétences suivantes :

Technique :

- * mise en service des dispositifs médicaux ;
- * participation à la rédaction des protocoles et procédures ;
- * maintenance des dispositifs médicaux ;
- * contrôle qualité des DM ;
- * réalisation de différents travaux et de maintenance électrique ;
- * utilisation, mise en service et maintenance du câblage électrique ;
- * utilisation, mise en service et maintenance de différents dispositifs électriques ;
- * utilisation, mise en service et maintenance de dispositifs informatiques ;
- * utilisation, mise en service et maintenance du réseau informatique.

Administrative :

- * suivi de l'inventaire sur la GMAO ;
- * suivi administratif des commandes.

Relations et communication :

- * travail en équipe avec les techniciens Biomédicaux/ les techniciennes Biomédicales ;
- * relations avec les Services Médicaux ;
- * relations avec les Services Techniques ;
- * relations avec les fournisseurs/ les fournisseuses.

Responsabilités :

- * action et suivie de maintenance curative et préventive ;
- * respect des réglementations ;
- * informations saisies dans la GMAO compte rendus.

IV. DEBOUCHES

- * centres hospitaliers ;
- * hôpitaux ;
- * cliniques ;
- * entreprises spécialisées ;
- * autres.

V- SITOGRAPHIE

- * I1305 - Installation et maintenance électronique
Voir la fiche ROME

https://www.soi-tc.fr/assets/fiches_pe/FEM_I1305.pdf